



## INFORMATIONS MUNICIPALES 2014/5

### COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 septembre 2014

Présents : BELLO Patrice – BERCHE Michael – DALBORGO Christel – DONNEN Yves – FIDRIE Pascal – FRANCOIS Roland – GALILÉ Jean Claude – GASPARINI Sandrine – KNOBLOCH Dominique – LEFRANCO Ghislaine – MINELLO Arthur – SCHMITT Christian – SCHUTZ Patrick.

Absents excusés : BOULANGER Annie – LOSSON Bernard

#### RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE 2015-2024

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les membres de la commission consultative de la chasse communale qui est constituée de deux conseillers municipaux, du maire président ou de son représentant et des membres de la commission de location.

- M. MINELLO Arthur, Maire, Président ou son représentant,
- M. SCHUTZ Patrick, Premier Adjoint,
- M. FRANCOIS Roland, Conseiller Municipal

Ainsi que : le Directeur Départemental des Territoires, le Trésorier municipal, le Président de la Chambre Départementale de l'Agriculture, le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière, un Lieutenant de Louveterie, le Président du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers (FDIDS), le Chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, un représentant de l'Office National, ou leurs représentants.

#### Définition des modalités de consultation des propriétaires

Le droit de chasse sur les terres et sur les espaces couverts d'eau est administré par la commune, au nom et pour le compte des propriétaires dans le cadre réglementaire des dispositions particulières des Départements soumis au régime local du Code de l'Environnement

Les baux de chasse en cours venant à expiration le 1<sup>er</sup> février 2015, il importe d'engager la première phase de la procédure de remise en location de la chasse communale suivant les conditions d'un règlement dénommé « Cahier des charges type des chasses communales »

La première phase de la procédure de mise en location de la chasse consiste à consulter les propriétaires fonciers sur l'affectation du produit de la chasse. Deux options sont envisageables :

Soit les propriétaires fonciers sont convoqués à une réunion publique selon l'usage local : affichage en mairie, publication dans la presse, soit les propriétaires sont consultés par écrit.

Le Conseil Municipal décide de l'organisation d'une réunion publique des propriétaires fonciers et charge Monsieur le Maire de l'organisation de ladite consultation.

► Les propriétaires fonciers sont convoqués à une réunion publique le mercredi 24 septembre 2014 entre 14h00 et 20h00 afin de se prononcer sur l'affectation à donner au produit de la chasse.

## MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours de l'État sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2014, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF (Association des Maires de France) a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune d'ARRY rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société ;

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise indispensable au redressement des comptes publics. En outre la commune d'ARRY estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune d'ARRY soutient les demandes de l'AMF :

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'État,
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- Réunion urgente d'une instance de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité cette motion et précise que les communes de moins de 1000 habitants ne doivent pas être oubliées dans cette action.

### VENTE DE PEUPLIERS AVEC L'O.N.F.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'une peupleraie d'une superficie globale de 2.93 ha, ne relevant pas du régime forestier. Dans le cadre de la gestion de ce bien, la commune a programmé la vente en bloc et sur pied des peupliers. Elle décide de confier l'exécution de cette vente dont le volume estimé se monte à 1.035m<sup>3</sup> à l'O.N.F. Service bois qui réalisera l'organisation de la vente des bois, la préparation des contrats et l'émission des avis de paiement correspondants. L'O.N.F., représenté par M. LECLERCQ Jean-Claude, Agent Patrimonial de l'Unité Territoriale du Pays Messin, sera ensuite chargé du suivi de la coupe. Au titre de la surveillance, il effectuera les visites nécessaires sur toute la durée d'exécution de la coupe.

Une convention a été établie à ce titre par les services de l'O.N.F., Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ladite convention. Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer cette convention et tous documents y afférents.

## VENTE BAUER / BECKER-ROUSSILLON

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles appartenant à Monsieur BAUER Gilbert.

- ◆ Section 1 Parcelle n°72 Lieu-dit « Croués Saint Pierre » d'une superficie de 39,30 ares
- ◆ Section 1 Parcelle n°73 Lieu-dit « Croués Saint Pierre » d'une superficie de 11,55 ares,

## VENTE SARL ARGILE / MELINGER-DUFOUR

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles appartenant à la SARL ARGILE.

- ◆ Section 6 Parcelle n°D/324 Lieu-dit « La Rochelle » d'une superficie de 7,23 ares, (Lotissement Le Clos du Château LOT N°2).

## PROPOSITION ABRIBUS – DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE DIRECTION DES TRANSPORTS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'arrêté municipal n°14 en date du 30 juillet 2014 concernant l'implantation officielle de l'arrêt réservé aux véhicules de transports en commun.

Il informe également avoir reçu en date du 1<sup>er</sup> septembre 2014 des services des transports du Département de la Moselle une proposition d'abri récupéré donné à la commune, qui ne réglerait que le coût de la pose qui s'élève à 1813.39€ TTC incluant la modification de la sérigraphie de la tête d'arrêt, un nettoyage mensuel du mobilier ainsi que la maintenance par leur service. Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, la proposition .

## AUTRES INFORMATIONS

A la question de Jean Claude GALILE, connaître la différence entre l'ordre du jour et les Points d'informations, le Maire précise que les points de l'ordre du jour sont soumis à un vote du Conseil, tandis que les points d'informations sont portés à la connaissance du Conseil, qui peut en débattre et sont transmis aux commissions concernées pour analyse et propositions.

## CCVM

Jean Claude GALILE demande pourquoi notre commune n'a pas sollicité de présidence de commission de la CCVM. Le Maire répond qu'il est vice-président de la CCVM, qu'il y a eu 8 candidats déjà fortement impliqués par le passé dans ces commissions ou très intéressés pour les prendre en charge. Il précise que la commune est présente dans pratiquement toutes les commissions de la CCVM et surtout prend part à toutes les réunions importantes (exemple récent : réunion sur la fibre optique, 3 communes présentes dont Arry avec 2 représentants)

## Création d'un club de Tennis de Table

Messieurs Livier CIARALLI et Philippe LOUBIGNAC présentent leur projet de création d'un club de Tennis de Table, tant dans ses aspects techniques que pratiques. Une salle, quelques tables...  
De toute évidence la seule salle disponible est la Salle des Fêtes qui pourrait être utilisée dans ses créneaux libres. Une association pourrait être créée s'il y a une demande assez importante de pratiquants. Dans un premier temps l'activité serait du loisir puis pourrait être suivie d'une affiliation à la FFTT. Une cotisation modique serait demandée. La commission concernée va en débattre. Mais nous vous proposons déjà de contacter Livier ou Philippe pour tout renseignement et surtout pour signaler que vous êtes intéressés.

Contacts : Livier CIARALLI 06.49.28.40.56 [ciaralli23@hotmail.fr](mailto:ciaralli23@hotmail.fr) – Philippe LOUBIGNAC 06.67.91.76.64 [philippe.loubignac@lorraine.eu](mailto:philippe.loubignac@lorraine.eu)

## Soutien financier et mise à l'honneur d'un Arrygeois champion d'Europe de horse-ball par équipe.

En la personne de Lucas BELLO, notre commune possède un champion d'Europe par équipe. Le horse-ball n'est pas très soutenu et les frais d'équipement sont onéreux. Une demande d'aide a été formulée par une tierce personne. Le Conseil est d'accord sur le principe et la Commission chargée des Sports va se saisir de cette demande. Lucas pourrait d'autre part être mis à l'honneur lors d'une cérémonie, comme par exemple lors des vœux du Maire.

## AUTRES DIVERS

- Une première réunion de l'architecte Monsieur TILLY et des entreprises est prévue le 15 septembre à 14 heures sur le chantier de l'ancienne école. Les membres du Conseil disponibles y sont invités. Les travaux devraient débuter le 29 septembre 2014.

- Le problème du chemin communal endommagé par des sources a été résolu. Sources captées et canalisées vers le tuyau posé par l'Entreprise BOUCHER qui a été retrouvé, pose de cailloux.....Reste à voir sa résistance au passage de tracteurs et à un hiver moins clément.

- Pascal FIDRIE souhaite que tous les membres des Commissions soient avertis de chaque réunion en rapport avec leurs Commissions

- Christian SCHMITT a participé à 2 réunions de la Commission Sports-Vie Associative de la CCVM. La Commission va éditer un guide à l'usage des Associations et faire un état du matériel pouvant être mis à disposition par les Associations de la CCVM et pouvant être mutualisé et profiter ainsi à tous. La Commission rappelle que les Associations peuvent bénéficier d'une subvention de 150 € à concurrence de six manifestations dans l'année, en mettant sur leurs affiches et prospectus le logo de la CCVM. Encore faut-il que ce logo soit visible. Des règles ont été établies. La CCVM souhaite également un retour sur ses aides par le biais des comptes rendus de manifestations présentés dans la presse.

- Sandrine GASPARINI et Ghislaine LEFRANCQ font un compte-rendu de la réunion du SIVOM en juillet avec la direction de l'école et du périscolaire. La réforme scolaire a eu un caractère obligatoire. Il y avait 276 enfants à la rentrée et plus de 240 au périscolaire. Il y a 10 classes au total.

Une personne a été embauchée en CDD pour 30 heures. De l'avis général la mise en commun d'employés communaux pour des travaux à l'école est un plus très appréciable.

Dominique KNOBLOCH craint que la suppression de subvention pour le périscolaire n'entraîne une chute des effectifs l'an prochain au profit de l'enseignement privé. Il signale qu'entre les enfants qui fréquentent ou non le périscolaire, le bus de 15 h 40 n'est pas rempli, et qu'à la fin du périscolaire à 16 h 40, il n'y a plus de bus, ce qui est pénalisant.

- Ghislaine LEFRANCQ rappelle que les PV des Commissions sont classés dans un dossier en Mairie et que tout le monde peut les consulter. La Commission des anciens va proposer une date pour la visite du Musée de Gravelotte qui n'avait pu se faire lors du repas de juin.